

Ne gâchons pas les compétences des réfugiés

Etapes concrètes et indispensables
pour l'intégration des réfugiés par l'accès
au marché de l'emploi

Ronnen Dësch 17 novembre 2025

Dès l'arrivée : 6 à 12 mois

► Accueil, évaluation et reconnaissance des compétences

- Accès rapide aux services d'activation et d'intégration à l'emploi de l'ADEM pour tous et non seulement aux BPT
- Organiser des séances d'information sur le fonctionnement du marché de l'emploi
- Screening du parcours scolaire, professionnelle, des compétences
- Évaluation des attentes professionnelles en rapport avec les réalités du marché emploi et élaboration d'un projet professionnel

Dès l'arrivée : 6 à 12 mois

► **Apprentissage obligatoire d'une langue du pays d'accueil**

- ▶ Cours de langue adaptés au projet professionnel du réfugié avec évaluation continue et des compétences en fin de cours (JobTurbo 600h cours de langue + 100h intégration)
- ▶ Formation intensive linguistique en contexte professionnel : stages couverts par la formation des adultes, visites d'entreprise ...
- ▶ Pratiques linguistiques avec des bénévoles: lors d'engagements sociaux sportifs ou culturels, à travers le *Biergerpakt* ...

Au plus tard après une année

- ▶ **libre accès à toutes les offres** de soutien à l'emploi de l'ADEM sans distinction BPT -DPI
- ▶ **programme de sensibilisation et d'incitation des employeurs à employer des réfugiés** : formation RH, accès aux stage de professionnalisation aux mêmes conditions que les travailleurs handicapés/en reclassement professionnel ...
- ▶ **Abolir l'AOT** - accès libre au marché de l'emploi
- ▶ **motiver les employeurs à engager les DPI en AOT** (autorisation d'occupation temporaire) à travers des programmes de sensibilisation, des incitations financières ...
- ▶ **inciter à l'apprentissage initial et adulte** (abolition des conditions d'accès)
- ▶ proposer des **formations de préparation à l' apprentissage adulte** ciblés sur des secteurs en recherche de main d'œuvre - exemple école hôtelière Diekirch
- ▶ garantir que le DPI puisse **terminer son apprentissage en cas de refus de la demande d'asile** et si souhaité être employé par le patron l'ayant formé
- ▶ prévoir **régulièrement des évaluations du parcours vers l'emploi**
- ▶ **accompagnement et suivi individualisé**, tel que le programme AGIR en France

Actions sur le long terme

- ▶ Mise en place d'une **TASK FORCE** pour coordonner les initiatives avec la participation des associations de terrain.
- ▶ **Soutien à l'entrepreneuriat**
 - ▶ Mise en place de programmes d'accompagnement pour les réfugiés entrepreneurs.
- ▶ **Adaptation des processus de recrutement par les entreprises**
 - ▶ Systèmes de suivi et d'évaluation.
 - ▶ Indemnisation du coaching au sein des entreprises
 - ▶ Sensibilisation et formation des entreprises (RH, à l'accueil des réfugiés ...)
 - ▶ Accès aux stages de professionnalisation pour les 30-45 ans



Lëtzebuurger Flüchtlingsrot

Collectif Réfugiés Luxembourg

<https://www.lfr.lu/>

MERCI pour votre attention